

## **Le Gan**

Assure votre Protection Sociale pendant votre activité

Garantit les prestations Maladie-Chirurgie complémentaires à la Sécurité Sociale pour ceux d'entre vous qui avez souscrit au contrat groupe de votre Amicale = contrat GA 92

Met aussi à disposition des salariés expatriés ayant opté pour le système DOLLAR un régime Maladie-Chirurgie ainsi qu'un régime de prévoyance (arrêt de travail) = contrat G I

**LE GAN : PARTENAIRE ATTENTIF DES AMICALISTES FOREURS ET DES MÉTIERS DU PÉTROLE** est à votre disposition pour :

Toutes vos assurances personnelles

Les assurances Dépendances, Retraites

Les Régimes de Prévoyance des Dirigeants d'Entreprises et de leur personnel

M. Christophe ROUX – 7, Bd Pasteur – BP 93 – 31802 SAINT-GAUDENS CEDEX

Tél : 05 61 89 16 34 - Fax : 05 61 89 73 21

Email : christophe.roux@gan.fr

## **GA 92 : Contrat médico-chirurgical établi au bénéfice de L'AMICALE DES FOREURS ET DES MÉTIERS DU PÉTROLE**

Le plafond mensuel de la Sécurité Sociale pour 2019 est 3 377 €

### **[Détail des garanties du contrat GA 92](#)**

#### **Cotisations 2019**

- COTISATION FAMILLES : 1 715,70 € par semestre
- COTISATION PERSONNES SEULES (VEUF ou VEUVE) : 990,30 € par semestre

Les bénéficiaires

Ces garanties sont réservées aux adhérents de l'Amicale, actifs, préretraites ou retraités sans limite d'âge.

**Cotisation Famille** : comprend le souscripteur, le conjoint, les enfants célibataires à charge de moins de 18 ans ou de moins de 25 ans s'ils sont étudiants, apprentis ou invalides et d'une manière générale toute personne affiliée au même numéro de S.S. que le souscripteur.

## **CONTRAT GI - ASSURANCE SANTÉ ET PRÉVOYANCE DES EXPATRIÉS**

<sup>⤴</sup>  
[Détail des garanties Santé](#)

<sup>⤴</sup>  
[Détail des garanties Prévoyance](#)